

PLASTIQUE: International Plastic Industrie se prépare à la loi de transition énergétique

La société [INTERNATIONAL PLASTIC INDUSTRIE](#) / T : 02.38.34.59.00 (siège social à Chilleurs aux Bois/ Loiret) est spécialisée dans la fabrication de vaisselle éphémère: gobelets, verres et couverts en plastique. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (décret du 30 août 2016) prévoit qu'à partir du 1er janvier 2020, la mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables en matière plastique soit interdite, à l'exception de ceux compostables en compostage domestique et constitués de matières biosourcées pour tout ou partie. Pour anticiper cette nouvelle législation, va évidemment renforcer sa stratégie d'export qui représente déjà 45% de son chiffre d'affaires. Actuellement IPI teste des matières dégradables ou végétales et a engagé des compétences extérieures sur le sujet, mais le temps pour débiter le processus d'industrialisation est très court (2020).
www.ipi.fr